

POSTES A PROFIL ET EXIGENCES PARTICULIERES

POSTES A PROFIL



Postes de l'enseignement spécialisé

- Conseillers pédagogiques de la circonscription ASH
- Enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés pour le BSEH et la MDPH
- Directeurs des établissements spécialisés d'enseignement dans les hôpitaux (CHU, ISCO La Chartreuse, service de pédopsychiatrie de Semur-en-Auxois)
- Directeurs des établissements spécialisés (CMPP, IME, ITEP, CAMSP, EPA, IES, IEM, INPACTE, ...) sur proposition de l'organisme gestionnaire
- Coordonnateur pédagogique en CMPP

Postes de direction

- Directeurs des écoles du REP+ ou d'un REP
- Directeurs des écoles élémentaires de 10 classes et plus
- Directeurs des écoles maternelles de 9 classes et plus
- Directeurs des écoles d'application

Postes en circonscription ou à vocation départementale

- Enseignant maître-formateur au centre de ressources en sciences
- Conseillers pédagogiques en circonscription ou auprès de l'IEN-adjoint
- Conseillers pédagogiques départementaux
- Chargé de mission « parcours particuliers des élèves »
- Conseiller de prévention départemental
- Assistants de prévention
- Délégué USEP

POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

Postes de l'enseignement spécialisé

- Enseignants affectés au service d'enseignement à la maison d'arrêt
- Enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH en circonscription)
- Enseignants affectés au service d'enseignement en milieu hospitalier
- Enseignant au centre éducatif fermé de Châtillon-sur-Seine
- Enseignants en classe unité école maternelle « autisme »

Postes en circonscription ou à vocation départementale

- Coordonnateur de réseau REP ou REP+
- Enseignant-formateur-coordonnateur REP
- Enseignants référents pour les usages du numérique (ERUN)
- Enseignants affectés dans le dispositif « plus de maîtres que de classes »
- Enseignants affectés dans le dispositif « scolarisation des enfants de moins de 3 ans »
- Enseignants affectés dans le dispositif des enfants du voyage
- Enseignants auprès des élèves allophones (UPE2A et maîtres ressources itinérants)

Postes d'enseignants

- Enseignants en CP et CE1 dédoublés (REP+, REP)

Attention : les candidats à un poste d'enseignant coordonnateur en ULIS de collèges et lycées non titulaires du titre requis devront passer un entretien devant une commission.